



LES COUTURIERES DE MURLES

On appelle la **couturière** l'avant-dernière répétition d'une pièce de théâtre, celle précédant la générale. Le nom vient du fait qu'elle permettait aux couturières de faire les dernières retouches aux costumes.

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Les couturières de Murles" est un événement organisé par FNCTA-comité Hérault en partenariat avec la Mairie de Murles. Cet événement est ouvert à toutes les troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et de leur date de représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu un samedi par mois à 20h30, de septembre 2024 à avril 2025. Les représentations se dérouleront à l'Espace Coquin - 2 chemin de la Bergerie - 34980 Murles. La troupe aura accès à la salle, le jour de la représentation, à partir de 17h00. La date de représentation sera (dans la mesure du possible) l'une des deux dates proposées par la Troupe dans le formulaire de candidature.

Art.3 : Critères de sélection

Les troupes désirant participer à cet événement doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter une pièce dont aucune représentation en public n'a été donnée par la troupe. (Hormis, éventuellement, des répétitions devant du public)
- Présenter une pièce **dans son intégralité** et le plus proche possible de sa version définitive.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD mais **ne pas avoir déclaré de date de représentation antérieure à la date de la couturière.**

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD ne seront pas déclarés puisqu'il s'agira d'une répétition. Si toutefois la troupe les déclarait, FNCTA-comité Hérault ne les prendrait pas en charge.
- Il n'est pas prévu de défraiement pour les troupes lors de cet événement, s'agissant d'une **répétition**, devant un public et non payante.
- Les frais de déplacement et le repas sont à la charge de la troupe.



LES COUTURIERES DE MURLES

Art.6 : Dossier de candidature

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA* des comédiens (* Tous les comédiens sur scène devons être affiliés)
- Nom, prénom et N° FNCTA* du technicien et du metteur en scène. (* Facultatif mais recommandé)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée, temps de montage et de démontage de la pièce. (En minutes Ex. pour 1h15 -> 75)
- N° de l'autorisation SACD.
- Proposition de 2 dates de représentation choisies dans celles encore disponibles.
- Affiche (**impératif** - même provisoire), photo (facultatif), plan feu (facultatif).

Ces trois éléments devront être **obligatoirement** au format **JPG** ou **PNG** pour les déposer en ligne.

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement de l'Espace Coquin en matière d'éclairage est assez complet. Toutefois nous vous recommandons de faire un éclairage sobre pour cette occasion. Il n'est pas prévu de régisseur pour cette manifestation. La conduite son et lumière sera assurée, comme pour tous les autres événements de FNCTA-comité Hérault, par un membre de la troupe.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Après la représentation

La troupe s'engage, à l'issue de la représentation, à participer aux discussions avec le public et les membres de FNCTA-comité Hérault lors du verre offert par l'organisateur. Lors de ces discussions les comédiens et le metteur en scène exposent leur parti pris (jeu, costumes, mise en scène, scénographie...) Cela donne toujours lieu à des échanges avec le public présent qui donne son impression et émet des critiques, toujours dans une ambiance conviviale et constructive.

Art.10 : Impératif

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.

Pascal JOLLET

Référent "Couturières de Murles"

06 81 78 32 95 - fnctacd34.jollet@gmail.com